

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 octobre 2007

PRESIDENT: Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M Gérard DALLIOUX, Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN (représentante de M. Edmond GRONDIN), M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGADE (représentante de M. Pierre LESTRADE).

Absents excusés:

M. Gilles PANCHER, pouvoir à M. Thierry LEGIRET,

M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,

M. Jean-Claude BOSONNET,

M. Edmond GRONDIN, représenté par Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN,

M. Pierre LESTRADE, représenté par Mme de la BURGADE.

Secrétaire de séance : M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 26 septembre 2007 Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2007

> Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de membres présents : 30

N° de l'ordre du jour :

2007.10.01 - Admissions en non valeur pour les exercices 2003-2004-2005-2006

☐ M. Daniel MERTIAN de MULLER, rapporteur donne lecture de la délibération.



Le comptable public nous a fait parvenir la liste des titres correspondants à la redevance spéciale de recettes qu'il n'a pu recouvrer et demande leur admission en non valeur pour un montant total de 6 709 ,15 €, soit :

1 406,85 € au titre de l'année 2003

1.981,18 € au titre de l'année 2004

1 720,70 € au titre de l'année 2005

1 600,42 € au titre de l'année 2006

Les raisons qui président à l'abandon de ces recettes sont les suivantes :

- 1) cessation d'activité
- 2) dissolution d'entreprise
- 3) liquidation judiciaire

Cette opération est une mesure d'apurement comptable mais le recouvrement peut toutefois être poursuivi si un élément nouveau sur la situation de l'entreprise est ajouté au dossier.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire.

- 1) admet en non valeur les créances figurant en annexe de la présente délibération ;
- 2) décide d'imputer le montant de 6 709,15 € sur le crédit à inscrire au budget 2007 de la communauté de communes, chapitre 65 " autres charges de gestion courante", sous fonction 812 "collecte et traitement des ordures ménagères", nature 654 "pertes sur créances irrécouvrables".

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président, par délégation,

Pascal Guéant Directeur général des services